

Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76 390 Aumale

Tel. : 02.35.17.41.55 - Fax : 02.35.17.41.56 – Courriel : mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

RESTAURATION DE LA MARE COMMUNALE ET DU CENTRE BOURG

COMMUNE DE
MONCHY sur EU
(76260)



JUIN 2017

L'Institution Interdépartementale de la Bresle accompagne les communes dans la réhabilitation et la création de mares.



1 - Vue aérienne de la mare en 2000



2 - La mare s'embroussaille et disparaît du paysage communal



3 - Réflexion et concertation sur la solution de restauration (juillet 2016)



4 - Ingénierie et rédaction des dossiers administratifs et financiers



5 - Élagage et préparation du chantier



6 - Pompage et mise en sauvegarde de la faune de la mare



7 - La mare défrichée et prête à être réaménagée ainsi que le centre bourg



8 - Le curage et réfection du débit de fuite afin que la mare joue pleinement son rôle hydraulique



9 - Réunions de chantier et aménagements connexes



10 - Reprofilage des berges en pente douce



11 - Création de la sente piétonnière, mise en place du ponton, réfection de voirie et mis en défens



12 - Plantation d'hélophytes et réception des travaux (mai 2017)

Maitrise d'ouvrage et d'œuvre :

Commune de Monchy/EU et bureau d'étude Latitude

Assistance technique et administrative :

EPTB Bresle

Prestataire de travaux :

EBTP LHOTELLIER

Quelques chiffres :

- **Coût des travaux** : 49 815 € HT
- **Agence de l'Eau (60 %)** : 29 889 € HT
- **Conseil départemental 76 (9 %)** : 4 630 € HT
- **DETR (8.5 %)** 4 088 € HT
- **Commune (22.5 %)** : 11 208€ HT

Les mares encore présentes jouent d'importants rôles dans le fonctionnement hydraulique du bassin versant : ralentissement des écoulements, prévention des inondations, autoépuration naturelle des eaux... Ces milieux sont également des écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore diversifiées.

Afin d'être conseillés dans le choix d'une solution adaptée, les communes de la vallée peuvent contacter l'Institution de la Bresle. A partir d'un diagnostic de terrain, et sur la base d'échanges, l'animateur agro-environnemental en charge de la thématique proposera une ou plusieurs solutions et un accompagnement permettant la création ou la réhabilitation de vos mares communales.

Les Départements de la Seine-Maritime, de la Somme, de l'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie participent au financement de la mission « Agro-environnementale » portée par l'EPTB de la Bresle

